

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 223-01-2017
NUMÉRO 226-01-2017
NUMÉRO 082-04-2017
NUMÉRO 238-2017

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 avril 2017, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 223-01-2017

Règlement amendant le règlement 223-2014 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2015 afin d'abolir la taxe sur les matières résiduelles pour les établissements scolaires.

RÈGLEMENT NUMÉRO 226-01-2017

Règlement amendant le règlement 226-2015 décrétant les taux de taxes et impositions pour l'année 2016 afin d'abolir la taxe sur les matières résiduelles pour les établissements scolaires.

RÈGLEMENT NUMÉRO 082-04-2017

Règlement amendant le règlement 082-2003 et ses amendements concernant la capture, la garde et la disposition des chiens, des chats ou de tout autre animal dans les limites du territoire de la Ville de L'Assomption afin de réglementer la garde de poules pondeuses.

RÈGLEMENT NUMÉRO 238-2017

Règlement sur l'identification de la ceinture fléchée de L'Assomption au patrimoine immatériel.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 12 avril 2017 et publié le 18 avril 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville